Fiche de donnés de sécurité
XSORB® Caustic Neutralizing Absorbent

Date de révision de la FDS : 01/01/2024

1. Identification de la substance / mélange et de la société / l'entreprise

1.1. Identification du produit

Nom du produit	XSORB® Caustic Neutralizing Absorbent
Autres noms	Absorbant neutralisant pour les déversements de liquides caustiques

1.2. Utilisation pertinente identifiée de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Usage recommandé	Absorbant neutralisant pour les déversements de liquides caustiques
Méthode d'utilisation	Voir la fiche de données techniques.

1.3. Détails sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société	Impact Absorbents, Inc 5255 Traffic Way Atascadero, CA 93422. É-U
Appel en cas d'urgence	
CHEMTREC (É-U)	(800) 424-9300
Service à la clientèle: Impact Absorbents, Inc	805-466-4709

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Irritation des yeux 2;H319 : Provoque une irritation grave des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

En utilisant les données de toxicité énumérées aux sections 11 et 12, le produit est étiqueté comme suit :

Attention

H319 Provoque une irritation grave des yeux

H319 Provoque une irritation grave des yeux.

[Prévention]:

P264 Laver abondamment après manipulation.

[Réaction]:

P305+351+338 SI DANS LES YEUX: Rincer continuellement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes si elles sont présentes et faciles à enlever - poursuivre le rinçage.

P337+313 Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

[Entreposage]:

Aucun énoncé d'entreposage du GHS

[Élimination]:

Aucun énoncé d'élimination du GHS

3. Composition / information sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens des réglementations nationales et fédérales sur les substances dangereuses en vigueur.

Ingredient/Chemical Designations	Weight %	GHS Classification	Notes
Silice amorphe **Numéro CAS: 0007631-86-9**	**50 - 75**	**Non classifié**	**[1][2]**
Acide citrique **Numéro CAS: 0000077-92-9**	**25 - 50**	**Irritation des yeux 2;H319**	**[1]**

1] Substance classée comme présentant un danger pour la santé ou l'environnement.
2] Substance ayant une limite d'exposition au travail.
3] Substance PBT ou substance vPvB.
*Le texte intégral des phrases figure à la section 16.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Général En cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consulter un médecin.
Ne rien donner, par voie orale, à une personne inconsciente.

Inhalation Transporter le patient à l'air frais, le garder au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas d'inconscience, placer le patient en position de récupération et obtenir immédiatement des soins médicaux. Ne rien administrer par la bouche.

Contact avec les yeux Irriguer abondamment avec de l'eau propre pendant au moins 15 minutes en tenant les paupières écartées et consulter un médecin.

Contact avec la peau Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer soigneusement les chaussures avant de les réutiliser.

Ingestion Faire vomir immédiatement selon les directives du personnel médical. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, tant aigus que différés

Aperçu général Inhalation : Cause une irritation des voies respiratoires. Les symptômes peuvent comprendre la toux et l'essoufflement.

Ingestion : Cause une irritation du tractus gastro-intestinal. Les symptômes peuvent comprendre des nausées, des vomissements et de la diarrhée. Des doses orales extrêmement élevées peuvent provoquer des troubles gastro-intestinaux. Une carence en calcium dans le sang peut entraîner des cas graves d'ingestion.

Contact avec la peau : Cause une irritation de la peau. Les symptômes comprennent des rougeurs, des démangeaisons et de la douleur.

Contact avec les yeux : Très irritant ; peut aussi être abrasif.

Exposition chronique : L'ingestion aiguë chronique ou forte peut causer l'érosion de l'émail des dents.
Aggravation d'affections préexistantes: Aucune information trouvée.
Voir la section 2 pour plus de détails.

Yeux Provoque une irritation sévère des yeux

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1. Moyen d'extinction

Eau pulvérisée, produit chimique sec, mousse d'alcool ou dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Décomposition dangereuse : brome et oxydes de carbone, de silicium et de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter des vêtements de protection complets et un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH avec masque complet fonctionnant en pression ou en pression positive.

INCENDIE: Température d'auto-inflammation : 1011C (1852F). La température d'auto-inflammation est celle de l'acide citrique. Comme pour la plupart des solides organiques, le feu est possible à des températures élevées ou par contact avec une source d'inflammation.

EXPLOSION : La poussière fine dispersée dans l'air en concentrations suffisantes et en présence d'une source d'inflammation constitue un risque potentiel d'explosion de poussière.

GMU No. ----

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre l'équipement de protection individuelle approprié. (voir section 8).

6.2. Précautions environnementales

Adoptez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver à fond avant de les réutiliser.

6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toute source d'inflammation. Ventiler l'endroit de la fuite ou du déversement. Porter l'équipement de protection individuelle approprié tel que spécifié à la section 8. Déversements : Nettoyer les déversements d'une manière qui ne disperse pas la poussière dans l'air. Utiliser des outils et de l'équipement sans étincelles. Réduire la poussière en suspension dans l'air et prévenir la diffusion en humidifiant avec de l'eau. Ramasser le déversement pour le récupérer ou l'éliminer et le placer dans un contenant fermé.

7. Manutention et entreposage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Les contenants du produit peuvent être dangereux lorsqu'ils sont vides puisqu'ils retiennent les résidus du produit (poussière, solide) ; observer toutes les mises en garde et précautions indiquées pour le produit.

Pour plus de détails, voir la section 2. - [Prévention]:

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Manipuler les contenants avec soin pour éviter les dommages et les déversements.

Matériaux incompatibles: Ne pas mélanger avec de l'acide fluorhydrique. Pour l'acide citrique: Nitrates de métal (potentiellement explosif), bicarbonates et carbonates alcalins carbonates et bicarbonates, tartrate de potassium. Peut corroder le cuivre, le zinc, l'aluminium et leurs alliages. Pour silicate fluorure d'hydrogène.

Conserver dans un récipient hermétique fermé, dans un endroit frais, sec et ventilé. Protéger contre les dommages physiques.

Pour plus de détails, voir la section 2. - [Stokage]:

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Données non disponibles.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Exposure

No CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000077-92-9	Acide citrique	OSHA	Aucune limite établie
		ACGIH	Aucune limite établie
		NIOSH	Aucune limite établie
		Fournisseur	Aucune limite établie
0007631-86-9	Silice amorphe	OSHA	TWA 20 mppcf (80 mg/m3/%SiO2)
		ACGIH	Aucune limite établie
		NIOSH	TWA 6 mg/m3
		Supplier	Aucune limite établie

Cancérogénicité

No CAS.	Ingrédient	Source	Valeur
0000077-92-9	Acide citrique	OSHA	Identifié cancérigène: Non
		NTP	Connu: Non; Suspecté: Non
		IARC	Groupe 1: Non; groupe 2a: Non; groupe 2b: Non; groupe 3: Non; groupe 4: Non;
0007631-86-9	Silice amorphe	OSHA	Identifié cancérigène: Non
		NTP	Connu: Non; Suspecté: Non
		IARC	Groupe 1: Non; groupe 2a: Non; groupe 2b: Non; groupe 3: Non; groupe 4: Non;

8.2. Contrôle de l'exposition

Respiratory	Pour les conditions d'utilisation où l'exposition à la poussière est apparente et où les contrôles techniques ne sont pas réalisables, un respirateur à particules (filtre NIOSH type N95 ou supérieur) peut être porté. Si des particules d'huile (p. ex. lubrifiants, liquides de coupe, glycérine, etc.) sont présentes, utiliser un filtre NIOSH de type R ou P. En cas d'urgence ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, utiliser un respirateur à adduction d'air à pression positive sur tout le visage. AVERTISSEMENT : Les respirateurs purificateurs d'air ne protègent pas les travailleurs dans les atmosphères à faible teneur en oxygène.
Yeux	Utiliser des lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou un masque facial intégral lorsqu'il y a un risqué d'enpoussiérage ou d'éclaboussure ses solutions. Ayez une douche oculaire et des installations d'immersion rapide dans la zone de travail.
Peau	Porter des vêtements de protection imperméables, y compris des bottes, des gants, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, selon le cas, pour prévenir tout contact avec la peau.
Contrôles techniques	Un système d'échappement local et/ou général est recommandé pour maintenir l'exposition des employés aussi faible que possible. La ventilation par aspiration locale est généralement préférée parce qu'elle permet de contrôler les émissions du contaminant à sa source et d'empêcher sa dispersion dans la zone de travail générale. Veuillez consulter le document de l'ACGIH, Ventilation industrielle, Manuel des pratiques recommandées, édition la plus récente, pour plus de détails.
Autres méthodes de travail	Adoptez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver à fond avant de les réutiliser.

Pour plus de détails, vois la section 2. - [Prévention]:

9. Propriétés chimiques et physiques

État physique	Cristaux blancs ou blanc cassé ou poudre solide
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Non mesuré
pH	Non mesuré
Point de fusion / point de congélation	Non mesuré
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition	Non mesuré
Point d'éclair	1011C (1852F)
Taux d'évaporation (Éther = 1)	Non mesuré
Inflammabilité (solide, gazeux)	Non applicable
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité / d'explosibilité	**Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosibilité:** Non mesurée **Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosibilité:** Non mesurée
Tension de vapeur (Pa)	Non mesurée
Densité de vapeur	Non mesurée
Densité relative	Non mesurée
Coefficient de partage n-octanol/eau (LogP)	Non mesuré
Coefficient de partage n-octanol/eau (LogP)	Non mesuré

Température d'auto inflammation	1011C (1852F). La température d'auto-inflammation est pour l'acide citrique
Coefficient de partage n-octanol/eau (LogP)	Non mesuré
Coefficient de partage n-octanol/eau (LogP)	Non mesuré
% Volatilité (par volume)	@ 21C (70F): 0

9.2. Autres informations

Pas d'autres informations pertinentes.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune polymérisation dangereuse.

10.2. Stabilité chimique

Stable under normal circumstances.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Données non disponibles

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flamme, sources d'inflammation, poussière, humidité et matériaux incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec de l'acide fluorhydrique. Pour l'acide citrique: Nitrates de métal (potentiellement explosif), bicarbonates et carbonates alcalins carbonates et bicarbonates, tartrate de potassium. Peut corroder le cuivre, le zinc, l'aluminium et leurs alliages. Pour silicate fluorure d'hydrogène

10.6. Produits de décomposition dangereux

Bromes et oxydes de carbone, de silicium et de soufre.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus

Ingrédient	Orale LD50, mg/kg	Cutanée LD50, mg/kg	Inhalation Vapeur LD50, mg/L/4hr	Inhalation Poussière / bruine LD50, mg/L/4hr	Inhalation Gaz LD50, ppm
Silice amorphe - (7631-86-9)	5,110.00, Rat – Catégorie : NA	5,000.00, Lapin – Catégorie : 5	Données non disponibles	Données non disponibles	Données non disponibles
Acide citrique- (77-92-9)	5,400.00, Souris – Catégorie : NA	>2,000.00, Rat – Catégorie : 5	Données non disponibles	Données non disponibles	Données non disponibles

Note : Lorsqu'on ne dispose d'aucune donnée sur la LD50 propre à la voie d'administration d'une toxine aigüe, on a utilisé l'estimation ponctuelle de la toxicité aigüe convertie dans le calcul de l'ETA (estimation de la toxicité aigüe) du produit.

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité aigüe (orale)	---	Non applicable
Toxicité aigüe (cutanée)	---	Non applicable
Toxicité aigüe (inhalation)	---	Non applicable
Irritation / dommages sérieux aux yeux	2	Provoque une irritation grave.
Sensibilisation respiratoire	---	Non applicable
Sensibilisation cutanée	---	Non applicable
Mutagénicité sur les cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	---	Non applicable
Toxicité pour la reproduction	---	Non applicable
Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique	---	Non applicable
Toxicité pour certains organes cibles — exposition répétée	---	Non applicable
Danger par aspiration	---	Non applicable

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Voir la section 3 pour les données spécifiques aux produits chimiques.

Toxicité aquatique

Ingrédients	96 h LC50 poisson, mg/l	48 h EC50 crustacé, mg/l	ErC50 algue, mg/l
Silice amorphe - (7631-86-9)	10,000.00, Danio rerio	10,000.00, Daphnia magna	10,000.00 (72 hr), Scenedesmus subspicatus
Acide citrique- (77-92-9)	706.00, Poisson (Piscis)	Données non disponibles	Données non disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Données non disponibles pour le mélange

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non mesuré

12.4. Mobilité dans le sol

Données non disponibles

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT / vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Données non disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthode d'élimination du produit

Tout ce qui ne peut pas être gardé pour la récupération ou le recyclage doit être géré dans une installation d'élimination des déchets appropriée et approuvée. Le traitement, l'utilisation ou la contamination de ce produit peut modifier les options de gestion des déchets. Les réglementations nationales et locales en matière d'élimination des déchets peuvent différer des réglementations fédérales en la matière. Éliminer le contenant et le contenu inutilisé conformément aux exigences fédérales, provinciales et locales.

14. Informations relatives au transport

	DOT (Transport terrestre))	IMO / IMDG (Transport maritime)	ICAO/IATA
14.1. Numéro UN	Non applicable	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Dénomination d'expédition UN	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe de danger)	**DOT:** Non applicable **Étiquette DOT:** ---	**IMDG:** Non applicable **Classe de danger:** Non applicable	**Classe aérienne :** Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable	Non applicable	Non applicable

14.5. Dangers environnementaux

IMDG Pollueur marin: Non

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

Pas d'informations

15. Informations relatives à la réglementation

Aperçu de la réglementation	Les données réglementaires de l'article 15 ne se veulent pas exhaustives ; seuls certains règlements sont représentés.
***Toxic Substance Control Act* (TSCA)**	Tous les composants de ce matériel sont soit listés, soit exemptés de l'inscription sur l'inventaire TSCA.
WHMIS Classification	D2B
É.-U. EPA Tier II dangers	**Inflammable:** Non **Relâchement soudain de la pression:** Non **Réactif:** Non **Immédiat (aigu):** Oui **Différé (Chronique):** Non

EPCRA 311/312 Agents chimiques et FAQ :
À notre connaissance, il n'y a pas de produits chimiques à des niveaux qui doivent faire l'objet d'un rapport en vertu de cette loi.

EPCRA 302 extrêmement dangereux:
À notre connaissance, il n'y a pas de produits chimiques à des niveaux qui doivent faire l'objet d'un rapport en vertu de cette loi

EPCRA 313 Agents chimiques toxiques:
À notre connaissance, il n'y a pas de produits chimiques à des niveaux qui doivent faire l'objet d'un rapport en vertu de cette loi.

Proposition 65 - cancérigènes (>0.0%):
À notre connaissance, il n'y a pas de produits chimiques à des niveaux qui doivent faire l'objet d'un rapport en vertu de cette loi.

Proposition 65 – Toxines pour le développement (>0.0%):
À notre connaissance, il n'y a pas de produits chimiques à des niveaux qui doivent faire l'objet d'un rapport en vertu de cette loi.

Proposition 65 – Toxines pour l’appareil reproducteur féminin (>0.0%):
À notre connaissance, il n'y a pas de produits chimiques à des niveaux qui doivent faire l'objet d'un rapport en vertu de cette loi.

Proposition 65 - Toxines pour l’appareil reproducteur masculin (>0.0%):
À notre connaissance, il n'y a pas de produits chimiques à des niveaux qui doivent faire l'objet d'un rapport en vertu de cette loi..

N.J. RTK Substances (>1%):
À notre connaissance, il n'y a pas de produits chimiques à des niveaux qui doivent faire l'objet d'un rapport en vertu de cette loi..

Penn RTK Substances (>1%):

Silice amorphe

16. Autres informations

Les informations et recommandations contenues dans le présent document sont basées sur des données considérées comme correctes. Toutefois, aucune garantie ou garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, n'est donnée à l'égard de l'information contenue dans le présent document. Nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons toute responsabilité pour tout effet nocif qui pourrait être causé par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, réglementations et commandes applicables en matière de santé et de sécurité.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H319 Provoque une irritation grave des yeux.

Il s'agit de la première version dans le format GHS FDS. Les listes de changements par rapport aux versions précédentes dans d'autres formats ne sont pas applicables.

L'information contenue dans le présent document est présentée de bonne foi et jugée exacte à la date d'entrée en vigueur indiquée. Toutefois, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée. Il incombe à l'acheteur de s'assurer que ses activités sont conformes aux lois fédérales, étatiques ou provinciales et locales.

Fin du document